



DEPUIS PLUS DE 50 ANS,
NOTRE ESAT FORME DES
ADULTES EN SITUATION
DE HANDICAP À
DIFFÉRENTS MÉTIERS.



ESAT DE L'ARCHE
COMMUNAUTÉS DE L'OISE

TAXE D'APPRENTISSAGE

La Taxe d'Apprentissage (TA) permet de financer, par les entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

C'est le seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises une totale liberté d'attribution.

Notre ESAT est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Le solde de la taxe d'apprentissage représente 0.09% de la masse salariale de l'année n-1.

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Les ESAT de L'Arche (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) permettent aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler en milieu ordinaire et étant par ce fait particulièrement exposées à l'inactivité ou au chômage. Le travail permet aux personnes en situation de handicap de développer leur confiance en elles, de prendre conscience de leurs possibilités techniques, d'avoir une stabilité ainsi qu'une responsabilité d'elles-mêmes et des autres.

En fléchant votre taxe d'apprentissage vers notre ESAT :

- Vous nous permettez de former et qualifier les personnes que nous accompagnons.
- Vous soutenez un projet en faveur de l'inclusion de personne en situation de handicap.
- Vous développez votre ancrage territorial en devenant un acteur de solidarité local.
- Vous contribuez à la reconnaissance de nos actions de formation.

NOUS DÉVELOPPONS
DES ACTIVITÉS
SOCIALEMENT
RESPONSABLES ET
RESPECTUEUSES DE
L'ENVIRONNEMENT.



ESAT DE L'ARCHE
COMMUNAUTÉS DE L'OISE

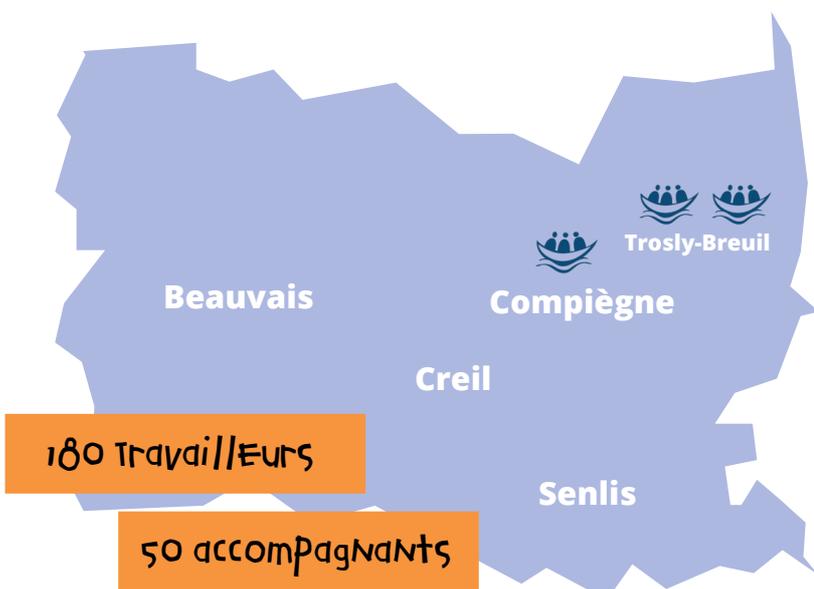


Nouveau fonctionnement pour 2023

La plateforme Soltéa est désormais l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage : plus aucun versement direct de l'employeur aux établissements destinataires n'est autorisé.

Comment effectuer votre versement ?

1. A partir de **fin mai 2023** : connectez-vous à votre espace sur la plateforme Soltéa à l'aide de vos identifiants et mot de passe net-entreprises
2. Retrouvez **l'ESAT de L'Arche - communautés de L'Oise** avec son nom, son numéro de SIRET (78415778600285) ou son code UAI.
3. Vous avez jusqu'à début **septembre 2023** pour répartir votre solde !



Pour tout renseignement : info.esat@archoise.org / 03.44.83.81.00

www.esatdelarcheoise.org